

Déclaration

Invalidité absolue et définitive (IAD) ou incapacité permanente professionnelle (IPP) $\geq 80\%$

CCN du 15 mars 1966

Retour du document : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX
Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au :
0 972 672 222 (appel non surtaxé)

1/ Identification de l'établissement dont relève le salarié

Raison sociale :

N° de SIRET : _____

N° de contrat : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

2/ Identification de l'assuré(e)

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Département de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Catégorie d'emploi :

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

Statut :

☐ Non cadre ☐ Cadre

Secteur d'activité :

☐ Secteur adulte ☐ Secteur enfant ☐ Non applicable

Temps de travail :

☐ Temps complet ☐ Temps partiel à _____ %

Rythme de travail :

☐ Travail de jour
☐ Travail de nuit
☐ Arythmie
☐ Bénéficiaire de congés trimestriels
☐ Ne bénéficie pas de congés trimestriels

Date de reconnaissance de l'IAD ou IPP $\geq 80\%$:

Situation de famille :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Concubin(e)
☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

L'assuré(e) a-t-il des enfants à charge (au sens du contrat) ?

☐ Oui ☐ Non

L'assuré(e) était-il en arrêt de travail ou invalide ?

☐ Oui ☐ Non

Si Oui, date de l'arrêt de travail ou de classement en invalidité :

Le salarié est :

☐ cadre de direction (directeur, directeur adjoint)
☐ cadre hiérarchique (chef de service, chef d'atelier...)
☐ cadre fonctionnel (médecin, psychologue...)
☐ personnel éducatif
☐ personnel de soins
☐ personnel administratif
☐ personnel des services généraux
☐ personnel de production (entreprise adaptée)

3/ Renseignements relatifs à l'IAD ou IPP $\geq 80\%$

☐ Un accident survenu le _____ merci de nous transmettre le numéro de procès verbal ou le rapport de police, ainsi que l'adresse du tribunal compétent.

☐ Autre :

Pièces indispensables au traitement du dossier

Dans tous les cas

- Acte de naissance de l'assuré(e), daté de moins de 3 mois.
- Photocopies des bulletins de salaire des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail ou la reconnaissance en IAD ou IPP $\geq 80\%$.
- Copie du dernier avis d'imposition du défunt et du bénéficiaire dans leur intégralité.
- Le titre de pension de la Sécurité sociale d'invalidité en 3^e catégorie ou de rente d'accident de travail donnant lieu à majoration pour tierce personne.

Si l'assuré(e) est marié(e), pacsé(e) ou en concubinage

- Photocopie intégrale du livret de famille de l'assuré(e).
- Attestation sur l'honneur de non séparation de corps judiciairement et de non divorce.
- Ou une attestation de concubinage délivrée par la mairie justifiant de 2 ans de vie commune ou une photocopie intégrale du livret de famille pour les concubins ayant des enfants en commun.
- Ou une attestation établissant l'engagement dans les liens d'un PACS, délivrée par le greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance (attestation de moins de 3 mois) et une attestation sur l'honneur certifiant que le pacte civil n'a pas été dénoncé.

S'il y a des enfants à charge

- Dans tous les cas
 - Relevé d'identité bancaire (RIB).
 - Copie intégrale du livret de famille.
 - Acte de notoriété
- Pour les enfants mineurs
 - En cas de divorce ou d'enfant(s) orphelin(s), photocopie du jugement de tutelle précisant l'identité de l'administrateur légal des biens de l'enfant et un RIB de compte bloqué portant la mention « sous administration légale sous contrôle judiciaire ».
- Enfants de 18 à 26 ans (selon les cas)
 - Certificat de scolarité ou d'études supérieures de l'année scolaire du décès.
 - Contrat d'apprentissage.
 - Attestation d'inscription au Pôle Emploi avec attestation de non indemnisation.
 - En cas de handicap, une attestation de présence dans un centre spécialisé (ESAT) ou un atelier protégé.
 - Attestation de reconnaissance d'invalidité (avant son 26^e anniversaire) soit :
 - une attestation d'invalidité 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale
 - ou une allocation spécifique aux personnes handicapées (allocation d'enfant handicapé ou d'adulte handicapé).
 - RIB au nom de chaque enfant majeur ou de son représentant légal si l'enfant est mineur.

4/ Salaire à retenir pour le calcul de la prestation

Salaires bruts⁽¹⁾ soumis à cotisations des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail

Mois	Salaires bruts	Salaires bruts reconstitués en cas d'arrêt de travail
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
Total	0 €	0 €

(1) Joindre impérativement la copie des bulletins de salaire des 12 mois qui précèdent l'arrêt de travail ou l'IAD ou l'IPP $\geq 80\%$. Les primes à périodicité plus longues que l'année sont exclues des salaires.

5/ Personne demandant à bénéficiaire du capital (à compléter obligatoirement)

Je soussigné(e)

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Adresse : _____

demande par la présente à AG2R Prévoyance le versement des prestations dues à la suite d'une invalidité absolue et définitive ou d'une incapacité permanente professionnelle supérieure ou égale à 80 % me concernant

Fait à : _____

Date : _____

Signature

6/ En cas de besoin

Pour nous permettre de prendre contact avec vous, merci de renseigner les éléments suivants :

Téléphone : _____

E-mail : _____

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par AG2R Prévoyance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescription légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des

directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique

« Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>